

SYNTHESE

2èmes Rencontres des Organismes de Défense et de Gestion

Jeudi 05 février 2026 à Saint-Flour (15)

LES SIQO DU MASSIF CENTRAL ANCRÉS DANS LA DURABILITE

Les produits sous signes officiels de qualité et d'origine connaissent des transformations majeures : marchés volatils, dérèglement climatique toujours plus prégnant, attentes sociétales mouvantes, renouvellement des actifs... Pour faire face, il est essentiel d'aborder ces enjeux dans une approche globale incluant l'économie, l'environnement et le climat ainsi que la dimension sociétale.

Dans ce contexte, Les deuxièmes rencontres régionales organisée le 05 février 2026 à Saint-Flour (15) par la Délégation Auvergne Limousin ont offert un espace d'informations et de partage d'expériences.

Contenu :

Interventions de la matinée (en plénière) 2

Les attentes de l'Union Européenne vis-à-vis des Indications Géographiques - Commission Européenne	2
Les orientations et l'accompagnement de l'INAO en matière de durabilité - INAO	3
L'accompagnement des transitions collectives sous SIQO - INRAE	3
Le dispositif des accords de durabilité – Coopération Agricole	4
Les financements « Massif central » mobilisables par les ODG – DRAAF Auvergne Rhône Alpes.....	5
Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) - DRAAF Auvergne Rhône Alpes	6
Exemples de financement régionaux – Région Auvergne-Rhône-Alpes	7

Ateliers participatifs inter-ODG 9

FICHE RESSOURCE 1. Réduire les coûts en mutualisant certaines missions ODG	9
FICHE RESSOURCE 2. Optimiser la création de valeur :	12
Choix des modes de présentation du produit, transformation ou intégration en tant qu'ingrédient	12
FICHE RESSOURCE 3. Faire le choix d'un mode de production ou d'un circuit de distribution spécifique : le circuit traditionnel et la production fermière	14
FICHE RESSOURCE 4. Renouveler les actifs au sein d'une filière, quelles actions possibles au niveau des ODG ?	16

Interventions de la matinée (en plénière)

Les attentes de l'Union Européenne vis-à-vis des Indications Géographiques - Commission Européenne

La **présentation de Mme KEIDEL**, cheffe d'unité adjointe sur les Indications Géographiques à la Commission Européenne a permis de **repréciser les attentes de l'Union Européenne vis-à-vis des indications géographiques** (IGP, AOP) en matière de durabilité notamment avec l'application du règlement (UE) 2024/1143.

Les Indications Géographiques jouent un rôle clé dans la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires européens. Avec **3 693 IG enregistrées** à ce jour (dont 771 pour la France), elles représentent un levier économique, culturel et environnemental majeur.

Une réforme réglementaire récente renforce leur cadre juridique, en intégrant explicitement des **exigences de durabilité** comme condition de leur pérennité. Ce nouveau cadre législatif applicable depuis 2024 (règlement 1143/2024) a permis une meilleure harmonisation entre filières (agricoles, viticoles, spiritueux), une extension de la protection (notamment sur internet), le renforcement des rôles des groupements de producteurs et de la durabilité dans ses 3 composantes.

Ce nouveau règlement précise également les règles en matière d'utilisation du produit en tant qu'ingrédient : les utilisateurs d'une IG en tant qu'ingrédient doivent le notifier au groupement de producteur reconnu (ce que devraient être sous peu les ODG) ; avec des règles d'usages clairement définies :

- Le produit transformé ne doit pas contenir d'ingrédient comparable à l'IG.
- La quantité d'IG doit être **suffisante pour conférer une caractéristique essentielle**.
- Le **pourcentage d'IG doit être indiqué sur l'étiquette**.

Une nouveauté concerne également l'obligation d'intégrer le nom du producteur, à la demande du parlement européen (le nom de l'opérateur qui fait une opération essentielle doit figurer sur l'étiquetage) ; Les ODG font part de très fortes réserves sur les difficultés d'application de cette règle.

Une question est également posée sur le rôle de l'EUIPO (*Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle*) : à ce jour, il n'y a plus forcément de travail en lien avec cette organisation pour les IG agricoles (qui traite de son côté des reconnaissances pour les IG artisanales, pour lesquelles il est aussi demandé une cohérence en termes d'exigences par rapport aux IG agricoles, puisque le même logo devrait être utilisé).

Concernant la durabilité, Le règlement **2024/1143 est l'un des premiers textes européens à aborder la durabilité de manière globale** (environnementale, sociale, économique). Les **pratiques durables** sont définies comme allant **au-delà des normes légales existantes** et peuvent inclure :

- **Environnement** : atténuation du changement climatique, économie circulaire, réduction des pesticides, bien-être animal.
- **Social** : revenu équitable, attractivité pour les jeunes producteurs, conditions de travail.
- **Économique** : diversification des activités, développement local.

Les ODG peuvent intégrer des « accords de durabilité » (Articles 7.1 et 7.3), qui s'imposent à tous les opérateurs si intégrés aux cahiers des charges.

Le rapport de durabilité également prévu par le règlement (Article 8) est une démarche volontaire, et sera publié par la commission Européenne mais ne fera pas l'objet de consignes de rédaction ou de vérification. Il permet de présenter une description des pratiques durables et des impacts en termes d'engagement sociaux, environnementaux, économique et bien-être animal, sur la base volontaire des ODG. Il pourra être publié sur le portail européen eAmbrosia.

[eAmbrosia - Registre de l'Union des indications géographiques](#)

Les orientations et l'accompagnement de l'INAO en matière de durabilité - INAO

Les interventions de **Patrice CHASSARD** et **Pierre CABRIT**, membres du Conseil Permanent de l'INAO, et de **Sylvain REVERCHON**, Directeur adjoint de l'INAO ont permis de mettre en évidence **les orientations et l'accompagnement de l'INAO en matière de durabilité**.

Patrice CHASSARD rappelle que le cahier des charges doit demeurer une promesse au consommateur, qui permet de justifier pourquoi le produit est plus cher. Il précise qu'il est aussi possible de construire des chartes, à côté des cahiers des charges, qui permettent de donner des orientations aux opérateurs de la filière. Chaque ODG doit établir sa propre stratégie.

Pierre CABRIT indique que la réflexion peut aussi porter sur les modes de présentation des produits sous SIQO et de leur intégration dans des produits élaborés. Il rappelle également la nécessité de ne pas décevoir le consommateur et ne pas trahir une notoriété qui a été acquise via le SIQO.

L'INAO s'engage à accompagner les ODG à conduire une réflexion stratégique sur les dimensions de la durabilité (dimensions économiques, environnementales et sociales) afin d'assurer la pérennité de leur signe. Des **outils** sont disponibles, tels que les [fiches pédagogiques sur la durabilité et les attentes sociétales en AOP](#) ou encore les [guides d'appui aux AOP viticoles et cidricoles](#) et [guides d'appuis aux IGP viticoles et cidricoles](#), tout comme le soutien des démarches des fédérations d'ODG tel que **le plan AOP durables conduit par le CNAOL**.

Afin de limiter la prise de risque dans la mise en place d'expérimentations ou d'innovations, l'INAO a également étendu **le dispositif VIFA** (Variété d'Intérêt à Fin d'Adaptation) propre à la viticulture en créant **le DEI (Dispositif Evaluation des Innovations) pour les AOP agroalimentaires**. Cet outil permet de tester une innovation à petite échelle en l'intégrant dans le cahier des charges. Si les résultats de l'expérimentation s'avèrent satisfaisants, la modification peut ensuite être intégrée durablement au cahier des charges. Cette expérimentation à petite échelle permet à l'ODG d'évaluer l'impact d'une innovation tout en continuant à bénéficier du signe.

L'accompagnement des transitions collectives sous SIQO - INRAE

L'intervention de Sylvain DERNAT de l'INRAE (UMR Territoires), intitulée **"Accompagnement des transitions des collectifs sous SIQO : méthodes, outils et exemples"**, a permis de mieux appréhender les défis et les méthodes pour faciliter les transitions au sein de collectifs. Cette intervention a souligné que les principaux freins ne sont pas que techniques, mais relèvent plutôt de la gouvernance, des coûts et du temps disponible, des risques et incertitudes liés au processus de changement et de la capacité des acteurs à traduire les débats en actions concrètes.

Trois projets ont été présentés sous ce prisme : **Trans[Fourm]ation** : un projet d'accompagnement à la transition de l'ODG Fourme de Montbrison, AOP fromagère (2018-2022), **ADAoPT** : un projet d'accompagnement des filières laitières en AOP et en IGP dans l'adaptation au changement climatique (2022-2025), et enfin **Ecophyto VITARBAE** : un projet permettant d'outiller les collectifs agricoles pour concevoir et mettre en œuvre des itinéraires techniques agro écologique en viticulture et arboriculture (2023-2026). Ces trois projets présentés par Sylvain DERNAT ont mis en lumière les principaux points

de blocages et apprentissages que l'on retrouve fréquemment dans des situations d'accompagnement.

Points de blocage et modes d'échecs fréquents :

- Ne pas formaliser la gouvernance : le mandat est flou, la représentativité est imparfaite au sein du collectif, il y a des asymétries de pouvoir et de risques, des discussions et débats sans prise de décision
- Des tensions entre tradition (SIQO) et l'adaptation envisagée
- Imaginer qu'un outil (exemple : une animation, un jeu) est la solution à tous les parcours, ou utiliser des outils « vitrines » qui ne permettent pas d'avancer, ni de statuer
- Vouloir à tout prix éviter les conflits
- Confier le projet à quelques personnes : risques d'épuisement, voire de l'arrêt du processus
- Percevoir la démarche comme une forme de contrôle, pouvant entraîner une faible adhésion et le retrait des acteurs
- Imaginer que tout se fait rapidement
- Ne pas imaginer de continuité dans l'accompagnement

Ainsi, réussir une transition collective semble nécessiter de préférer une approche structurée, participative et adaptative.

Contact : sylvain.dernat@inrae.fr

Témoignage d'Hubert DUBIEN sur le projet collectif stratégique Trans[Fourm]ation (AOP Fourme de Montbrison) : Ce travail nous a permis de nous mettre d'accord sur plusieurs sujets et de nous tenir aux décisions prises, sans revenir en arrière : par exemple, affirmer que l'on a une seule « Fourme de Montbrison » AOP mais avec plusieurs déclinaisons possibles (fermière, artisanale, laitière, au lait cru ou pas, etc...). Le travail sur la mutualisation des fourrages au sein de notre zone d'appellation a aussi permis de passer le cap des sécheresses sans solliciter de dérogations. Ce qu'il en reste aujourd'hui ? des liens et des discussions qui perdurent, un cap donné à notre ODG : le travail sur le cahier des charges se fait dans l'intérêt du produit et pas pour répondre aux intérêts des producteurs et des transformateurs.

Contact : syndicat@fourme-montbrison.fr

Le dispositif des accords de durabilité – Coopération Agricole

Mme Anne HALLER - Directrice des Vignerons Coopérateurs de France - et M. Jérémie BOSCH - Délégué Régional Lait au sein de la Coopération Agricole Laitière et responsable des filières de montagne à l'échelle nationale – présentent le dispositif réglementaire des « Accords de Durabilité ».

Mme Haller a présenté les accords de durabilité mis en place dans la filière vin pour les vins bio et HVE en 2025 et 2026. Ces accords sont rendus possibles par la réglementation européenne, et permettent ainsi de déroger au droit de la concurrence, sous réserve de démontrer qu'il s'agit d'atteindre des normes de durabilité supérieures à celles prévues par la législation française ou européenne (Article 210 bis du règlement UE 1308/2013). La section VCF (Vignerons Coopérateurs de France) a proposé cet accord pour soutenir les producteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement (AB ou HVE), avec pour objectif la fixation d'un prix d'orientation (cout de production majoré de 20%).

Ce prix d'orientation couvre les coûts de production pour que les producteurs ne se désengagent pas des certifications bio et HVE, il a fallu démontrer de sa nécessité auprès de la commission Européenne. Il n'est pas obligatoire (pas de sanction si non appliqué), mais permet de donner un cap et un objectif de prix dans le cadre des négociations entre producteurs et négociants, puis avec la distribution ensuite.

Ce qu'il faut retenir :

Sur le cadre réglementaire :

- ⇒ Le nombre de possibilités ouvertes à des accords est important (ne porte pas forcément sur le prix)
- ⇒ L'implication de la production est obligatoire dans le process
- ⇒ Une possibilité d'instruction par la commission ou par les états membres, pas d'obligation de dépôt d'un dossier mais prise de risques des opérateurs

Sur l'accord vin en particulier :

- ⇒ Un contexte de crise,
- ⇒ Le choix de certifications officielles (AB et HVE) simplifie la démarche mais ce n'est pas obligatoire
- ⇒ L'intérêt dans le cadre d'un accord prix d'avoir le négoce et la production autour de la table (accord vertical)
- ⇒ La notion de coût de production, ici +20% comme limite de l'accord prix d'orientation
- ⇒ Une mise en œuvre terrain qui peut être complexe

Contacts : ahaller@lacoopagri.coop , JBosch@lacoopagri.coop

Les financements « Massif central » mobilisables par les ODG – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

NDLR : L'article 7 de la [Loi Montagne](#) dispose : « Il est créé un comité pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommé **comité de massif** » Le [décret n° 2017-755 du 3 mai 2017](#) en précise la composition et le fonctionnement. Le comité de massif est **coprésidé** par la préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **préfet coordonnateur de massif** et par le **président de la commission permanente**. Le **commissaire** à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central en assure l'**animation et le secrétariat**.

Pour la période 2021-2027, deux programmes financiers permettent conjointement de mettre en œuvre la stratégie de développement du Massif central, en complément des politiques régionales ou locales :

- **la Convention de Massif central, contrat de plan interrégional réunissant l'État, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie et 21 départements,**
- **et le Programme opérationnel interrégional FEDER Auvergne-Rhône-Alpes, dont la priorité 7 est dédiée au Massif central**

M. Laurent ROBERT – Chargé de mission montagne et territoires - DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, présente les dispositifs d'accompagnement financiers dédiés aux productions agricoles et agroalimentaires du Massif central. Il explique que ces appuis sont discutés au sein d'un espace d'échange et de débats : le conseil scientifique et technique du « Cluster herbe » Massif central, qui se

réunit 4 fois par an (et auquel participent par exemple l'INAO et le pôle fromager AOP MC). Ce comité scientifique accueille les porteurs de projet pour formuler un avis et soumettre des suggestions d'évolution du projet ; c'est également un lieu de débat.

La feuille de route de cette convention Massif Central fixe comme objectifs pour l'agriculture :

- ⇒ Transition agroécologique
- ⇒ Spécificités des produits de montagne
- ⇒ Filières élevage à l'herbe (priorité)
- ⇒ Renouvellement des générations/attractivité du métier

La commande passée au niveau de la DRAAF est de cibler tous les financements **via des appels à projets** (volonté de cadrage). Exemple d'AAP : « la restauration hors domicile (RHD) une opportunité pour les productions sous SIQO », ou d'Appels à Manifestation d'Intérêt tel que « valoriser les pratiques fourragères résilientes ».

Les thématiques émergentes pour 2026 :

- ⇒ La multifonctionnalité de l'élevage à l'herbe afin d'apporter un complément de revenus aux éleveurs
- ⇒ L'attractivité de l'élevage à l'herbe pour assurer le renouvellement des générations (transmission, qualité de vie au travail)
- ⇒ La gestion de l'autonomie fourragère de l'élevage à l'herbe dans le cadre du changement climatique (gestion interannuelle + complémentarité PT/PP)

Ces AAP et AMI concernent plutôt des projets de R&D multi-partenariaux à l'échelle du MC (pas de financement d'investissement), répliquables et transférables (livrables opérationnels) et impliquant une complémentarité des partenariats (amont/aval) dont obligatoirement l'enseignement agricole et les cofinancements sont encouragés. Les financeurs potentiels sont les 4 conseils régionaux (investissements spécifiques par exemple), le commissariat de massif et la DRAAF (celle d'Auvergne Rhône Alpes a vocation de DRAAF de Massif avec une enveloppe et des moyens humains dédiés) et d'autres financeurs publics et privés.

Pour toute question, les ODG ne doivent pas hésiter à contacter directement M. ROBERT.

Contact : laurent.robert@agriculture.gouv.fr

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) - DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Mme JORDAN-DUPAS, Cheffe de projet Agroécologie, référente régionale PRDAR, RID, changement climatique et biodiversité à la DRAAF Auvergne Rhône Alpes, présente le GIEE, dispositif qui fait l'objet d'un décret : loi n°2014-1170.

Son objectif : favoriser les dynamiques de transition de groupe, menées collectivement, adaptées au plus près des besoins de chaque territoire.

Le GIEE consiste en une reconnaissance par arrêté préfectoral d'un groupement d'agriculteurs dont les membres s'engagent collectivement à mettre en œuvre un projet local (pour l'avenir, pas sur l'existant type cahier des charges) et qui porte sur des changements de pratiques en visant une triple performance (économique, environnementale, sociale et environnementale) sur l'ensemble de l'exploitation ;

Des financements CASDAR sont aussi disponibles en amont pour l'animation du projet et la consolidation du collectif (voir agrandissement + construction des diagnostics d'exploitation et la co-construction du projet de changement de pratique).

Quels sont les points de vigilance pour les candidats ?

- ⇒ Faire émerger un « collectif-projet », avec des agriculteurs (motivés, confiance mutuelle...) et des partenaires diversifiés (enseignement agricole, territoire, filières...)
- ⇒ Avec un statut juridique existant (coopérative, association, CUMA ; etc)
- ⇒ Trouver un co-financement (financement plafond à 80%)
- ⇒ Raisonner en mode projet qui sous-entend une réflexion stratégique, appuyée sur un diagnostic de départ (nécessité d'un plan d'action avec l'utilisation d'indicateur de résultats)
- ⇒ Maîtriser les principes de l'agro-écologie (identifier les pratiques innovantes)
- ⇒ Accompagner le collectif-projet sur la durée
- ⇒ Mobiliser des compétences d'animation et des compétences techniques
- ⇒ Capitaliser, diffuser, communiquer
- ⇒ Elaborer des partenariats

Un GIEE peut être reconnu pour 3,6 ou 9 ans

[Collectifs agroécologiques - Collectifs agroécologiques](#) : ressource avec les descriptions des projets, les livrables.

Contact : annick.jordan-dupas@agriculture.gouv.fr

NDLR : exemples de GIEE liés à des SIQO (au niveau national, non exhaustif) :

- [Jeune Montagne 2030](#) : Accompagner les adhérents de l'Union Fromagère Jeune Montagne (AOP Laguiole, IGP Tome fraîche de l'Aubrac) vers des systèmes plus résilients et autonomes, en soutenant la mise en place de pratiques agro-écologiques adaptées au contexte actuel et futur de changement climatique
- [Renouvellement de l'Engagement Agro-environnemental de l'IGP « Pommes et Poires de Savoie »](#). Réduire le risque de pollutions diffuses et pérenniser l'arboriculture dans les territoires urbanisés des Savoies
- [Développer des techniques novatrices pour optimiser le pâturage estival des exploitations laitières en AOP](#) (AOP Camembert de Normandie, AOP Pont l'Evêque)
- [GIEE Fromage AOP Epoisse : pérenniser les exploitations en filière Epoisse dans un contexte de changement climatique](#)

Exemples de financement régionaux – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme KLAJMAN Natacha –CR Auvergne Rhone-Alpes - Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation Service Alimentation et Terroirs Signes de qualité, création de valeur et systèmes alimentaires

- **Dispositifs de soutien à l'ingénierie 2023-2027**

Recherche appliquée : la Région met en œuvre les dispositifs PEPIT/PEI avec des fonds européens FEADER. Pour 2026 ces derniers seront focalisés sur la diffusion de connaissances. . Les projets sont finançables jusqu'à 3 ans. Pour plus d'informations : contact via la chambre régionale d'agriculture.

Exemples : projet de développement d'une filière luzerne sur la Limagne (pour les éleveurs en AOP saint-nectaire), accompagnement de la Fourme de Montbrison

- **Plans régionaux de filière**

Ce sont des programmes pluriannuels de développement économique élaborés à partir d'un état des lieux partagé et d'une stratégie de moyen terme impliquant l'ensemble des maillons d'une filière agricole. Actuellement 21 sont en cours, jusqu'à 2027 (inclut aussi AB). Le montant alloué est de 7 millions d'euros par an en crédits de fonctionnement. Actions de type conseil, animation, étude ou communication.

Les SIQO sont rattachés à leur filière et associés à la gouvernance à travers des comités de filières.

- **Dans le cadre des fonds européens : Feader**

Promotion et communication des signes officiels de qualité (Feader 305). Exemple mutualisation des moyens comme achat de données Kantar pour analyser les impacts des campagnes de communication sur la consommation

Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (feader 304) : 3 types de projet, dont l'accompagnement d'un changement structurel créateur de valeur (reconnaissance de nouveaux produits sous SIQO).

Il faut au moins 2 partenaires pour justifier qu'il s'agit de coopération

Environ 600 000 euros sur les SIQO surtout sur promo-communication

- **Programmation 2028-2032**

Les concertations s'ouvrent en 2026. Réunion le 27 mars 2026 en marge du salon Labels Saveurs à Saint-Etienne. Les élus de la Région seront amenés à valider la nouvelle programmation des plans de filière durant l'été 2027.

NB : Les ODG demandent à être associés à ces réflexions.

Contact : Natacha.KLAJMAN@auvergnerhonealpes.fr

NDLR : autres dispositifs dans les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie

- Promo communication
 - <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/promotion-des-filières-agricoles-de-qualite> : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-%C3%A0-projets/appel-projets-feader-promotion-et-developpement-des-filières-agricoles-de-qualite> et <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-%C3%A0-projets/appel-projets-feader-promotion-de-la-filiere-viticole-2026.html>
 - <https://www.europe-en-occitanie.eu/FEADER-Occitanie-2023-2027-Aide-a-la-promotion-des-produits-alimentaires-et>
- Coopération (pas de plans régionaux de filière)
 - <https://www.aana.fr/?besoin=engager-une-demande-de-reconnaissance-en-siqo-pour-mon-produit>
 - <https://www.europe-en-occitanie.eu/Cooperation-territoriale-FEADER-23-27>

Ateliers participatifs inter-ODG

FICHE RESSOURCE 1. Réduire les coûts en mutualisant certaines missions ODG

Mots clés :

Mutualisation, gouvernance, optimisation, réduction des coûts, synergies

Objectifs de l'atelier :

- Explorer la piste de la mutualisation pour une partie des missions seulement
- Disposer d'exemples concrets sur la mutualisation
- Réfléchir aux atouts, limites et conditions de la mutualisation

Synthèse de l'atelier :

Les retours d'expérience et les échanges avec les professionnels des filières sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) mettent en lumière l'intérêt de la mutualisation des missions des ODG comme levier d'optimisation des coûts (salariaux, logistiques ou administratifs) et de renforcement des compétences partagées. Cette approche, déjà expérimentée avec succès pour des fonctions transverses (contrôles, communication, R&D), révèle cependant des défis liés à la gouvernance (équité des contributions, préservation de l'autonomie décisionnelle) et à la gestion opérationnelle (harmonisation des outils, répartition des charges). Les participants soulignent que sa viabilité repose sur des conditions clés : une proximité géographique ou sectorielle entre les structures, un cadre contractuel clair et équilibré, ainsi qu'une adhésion unanime des parties prenantes pour concilier efficacité collective et spécificités individuelles des SIQO.

Témoignages :

La solution du groupement d'employeurs – témoignage d'Aurélien VORGER, directeur du groupement d'employeurs AOP Pâtes persillées (GAP)

Les ODG des AOP « Fourme d'Ambert », « Bleu d'Auvergne » et « Bleu des Causses » ont mutualisé leurs salariés dans un groupement d'employeurs. Cette structure conserve la forme habituelle de gouvernance pour chaque ODG (selon leurs statuts) mais des salariés en commun pour la communication, la gestion des contrôles, le juridique ou encore pour les travaux de recherche et développement. Cette mutualisation permet aujourd'hui une réduction des coûts pour trois ODG et la montée en compétence de l'ensemble des salariés qui assurent des missions pour chacun des trois.

Chaque ODG finance le groupement d'employeurs à hauteur du tonnage produit pour chaque appellation.

La mutualisation du contrôle interne par la Confédération Générale de Roquefort et l'Association Pérail – témoignage de Clara CENSI (animatrice de l'Association Pérail), Serge RASCOL (contrôleur de la Confédération Générale de Roquefort) et Antoine RENAULD (secrétaire général de la Confédération générale de Roquefort)

Les ODG de deux SIQO fromagers, l'AOP « Roquefort » et l'IGP « Pérail », dont les locaux sont situés au même endroit à Millau (Aveyron), ont opté pour une mutualisation de leurs contrôles internes auprès des producteurs de lait. Les techniciens historiques de l'AOP « Roquefort » assurent désormais les contrôles internes des producteurs pour la plus récente IGP « Pérail » reconnue en 2025. Cette mutualisation des moyens permet une répartition des coûts et offre une solution avantageuse pour les deux parties. Cette collaboration présente d'autres avantages : comme de nombreux opérateurs produisent à la fois du lait pour le « Roquefort » et le « Pérail », les contrôles peuvent être effectués simultanément. Elle permet aussi d'optimiser les déplacements des techniciens et de réduire le temps de contrôle pour les opérateurs. Enfin, elle simplifie la saisie des contrôles car celle-ci est effectuée sur un logiciel développé en interne pour les deux productions, auquel chaque ODG a un accès spécifique. Cet outil garantit la confidentialité des données et assure la traçabilité de chaque contrôle, pour chacun des SIQO.

Bénéfices, limites/risques et conditions de réussite identifiés par les participants

Catégorie	Thématiques clés	Fréquence	Exemples de verbatim
Bénéfices	1. Réduction des coûts	12	« Réduction des coûts : notamment sur le contrôle interne et externe », « Economies », « Diminution des coûts », « Réduction des coûts de fonctionnement »
	2. Partage des compétences	8	« Compétences et expertise du personnel », « Capitalisation des savoirs », « Optimisation des compétences », « Savoir-faire »
	3. Synergies et collaboration	7	« Complémentarité entre les SIQO », « Travail en équipe », « Emulation entre les acteurs », « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »
	4. Communication et échanges	6	« Amélioration des échanges humains », « Communication entre les ODG », « Discussion entre ODG »
	5. Efficacité opérationnelle	5	« Gain de temps », « Connaissance du mécanisme des contrôles déjà acquis », « Efficacité »
	6. Poids collectif	2	« Plus de poids dans les actions et auprès des structures », « Dynamique des territoires »
	7. Environnement	1	« Réduction des coûts : déplacements et bilan carbone »
Limites /Risques	1. Gouvernance et équilibre	10	« Risque de perte d'autonomie des ODG », « Déséquilibre dans la répartition entre ODG », « Qui commande le personnel ? »
	2. Complexité opérationnelle	8	« Comptabilité compliquée ? », « Grosse charge de travail pour les animateurs », « Temps lié à la refacturation »
	3. Perte d'identité/agilité	6	« Perte d'identité de chaque SIQO », « Lourdeur d'action », « Limite dans la liberté de développement »
	4. Conflits et transparence	5	« Manque de clarté et de transparence », « Conflits d'intérêts ? », « Respecter la parole de chacun »
	5. Risques juridiques/techniques	4	« Ne pas se mélanger les pinceaux entre les cahiers des charges », « Traitement des manquements différents »
	6. Adhésion collective	3	« Capacité à se fédérer, ce n'est pas toujours facile », « Nécessité d'une entente entre les filières »
Conditions de réussite	1. Proximité (géographique/produit)	10	« Critères géographiques », « Que les SIQO soient dans une zone géographique proche », « Avoir des produits proches »
	2. Gouvernance claire	8	« Penser la gouvernance », « Objectifs pré-établis clairement », « Un encadrement clair (contrat ?) »
	3. Volonté et cohésion collective	7	« Volonté commune dans cette mutualisation », « Cohésion entre les ODG/SIQO », « Avoir de la conviction pour le collectif »
	4. Transparence et communication	5	« Transparence dans les échanges », « Communiquer entre ODG pour une bonne organisation »
	5. Similitude des pratiques	4	« Pratiques proches », « Exploitations dans les mêmes filières et normes »

	6. Compétences et ressources	3	« Personnel compétent », « Garder des compétences variées »
--	-------------------------------------	---	---

La mutualisation des missions des ODG est perçue comme un **levier stratégique** pour réduire les coûts (contrôles, communication, fonctionnement) et **renforcer les compétences collectives**, tout en dynamisant les échanges entre acteurs. Cependant, sa mise en œuvre soulève des **enjeux majeurs** en termes de gouvernance (équilibre des contributions, autonomie des ODG), de complexité opérationnelle (charge de travail, comptabilité) et de préservation de l'identité des SIQO. Pour réussir, les participants insistent sur la nécessité d'une **proximité géographique et sectorielle**, d'une **gouvernance transparente et contractuelle**, et d'une **adhésion collective forte**.

Pour en savoir plus :

- **Aurélien Vorger, directeur du GE Pâtes Persillées : aurelien.vorger@fourme-ambert.com**
- **Clara Censi, animatrice de IGP Pérail : contact@perail.fr**

FICHE RESSOURCE 2. Optimiser la création de valeur :

Choix des modes de présentation du produit, transformation ou intégration en tant qu'ingrédient

Mots clés :

Optimisation, création de valeur, adaptation, transformation

Objectifs de l'atelier :

- Présenter des exemples de modes de présentation ou de transformation permettant de valoriser au maximum le produit
- Informer des dispositifs mis en place pour y parvenir (exemple : modification cahier des charges)
- Expliquer l'organisation des opérateurs de l'aval
- Disposer d'exemples concrets permettant de mesurer les atouts, limites et conditions de réussites

Synthèse de l'atelier :

Les témoignages et débats ont révélé une **nécessité stratégique d'adaptation des filières** face à l'évolution des modes de consommation, tout en préservant les exigences des signes officiels de qualité. Les retours d'expérience ont illustré l'importance de **diversifier les formes de commercialisation** (produits bruts, transformés ou intégrés comme ingrédients) pour valoriser l'intégralité des volumes, sans compromettre la rigueur des cahiers des charges. Les échanges ont cependant souligné les **risques de dilution des spécificités des produits** et la **nécessité de concilier l'agilité commerciale avec le maintien des fondamentaux qualitatifs**. Enfin, la **pédagogie auprès des consommateurs** et la **coordination entre acteurs de la filière** sont apparues comme des leviers indispensables pour pérenniser la valeur ajoutée des produits, entre innovation et fidélité aux origines.

Témoignages :

Le label rouge « veau » de l'Interprofession Régionale Veau d'Aveyron (IRVA) : une valorisation maximale de toute la carcasse labellisable – témoignage de Pierre CABRIT (président de l'ODG)

L'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron a obtenu le label rouge LA/08/93 sur de la viande brute de veau. Suite à une pression des distributeurs pour disposer à la vente de produits transformés sous SIQO, l'ODG a travaillé sur un cahier des charges de produits transformés sous label ce qui a abouti au LA/34/99 qui a très bien fonctionné de 2000 à 2010. Ce cahier des charges a permis la valorisation des différents morceaux de la carcasse labellisée. Aujourd'hui ces produits ont tendance à diminuer, ne répondant plus aux évolutions des modes de consommation actuels. Les filières ont des difficultés pour répondre aux nouvelles attentes des industriels qui ont tendance à se détourner des matières premières brutes sous SIQO pour développer de nouvelles gammes de produits. Afin d'éviter des risques sur la filière d'élevage du veau Label rouge et IGP « Veau d'Aveyron et du Ségala », le choix est donc de s'adapter pour répondre aux consommateurs avec un double enjeu, à la fois la rigueur et la promesse du produit sous SIQO et d'autre part être assez agile pour exister demain, par exemple, en intégrant dans le cahier des charges des produits cuits labellisés et ainsi permettre une valorisation maximale sous différentes formes de produits labels rouges.

AOP « Laguiole » et IGP « Tome fraîche de l'Aubrac » – témoignage de Ludovic MAZARS (président du Syndicat de défense et de promotion du fromage de Laguiole et de la Tome Fraîche de l'Aubrac)

L'ODG gère deux signes de qualité, l'AOP « Laguiole » et l'IGP « Tome fraîche de l'Aubrac » avec une seule coopérative de fabrication et quelques producteurs fermiers. L'AOP « Laguiole » représente annuellement 750 tonnes et l'IGP « Tome fraîche de l'Aubrac » 2500 tonnes. Le marché du fromage à la coupe étant en baisse en raison de l'évolution des modes de consommation, il est vital et primordial de s'adapter aux nouveaux débouchés (par exemple marché de la pizza, râpés, tranchettes, émincés...) qui viennent en complément. L'ODG a fait évoluer le cahier des charges de l'AOP « Laguiole » dans ce sens-là sans abaissement de la qualité du lait et du produit, et de la valeur ajoutée. Pour l'IGP « Tome fraîche de l'Aubrac », elle est utilisée en partie en tant qu'ingrédient pour la fabrication de l'aligot de l'Aubrac, présenté en barquette et prochainement décliné en beignets et en galets surgelés pour des cuissons rapides sur plancha par exemple.

Synthèse des échanges entre participants

Les échanges ont mis en lumière plusieurs enjeux clés liés à la valorisation des produits sous signe officiel de qualité. **L'adaptation aux attentes des consommateurs** est apparue comme un axe central, soulignant la nécessité d'écouter la demande (ex. : découpe d'un agneau pour faciliter son usage) et de proposer des formats adaptés aux différents circuits de distribution, dont les attentes varient. La **communication par l'usage culinaire** (recettes, mise en avant des savoir-faire) et l'influence croissante des **médias culinaires et réseaux sociaux** ont été identifiées comme des leviers pour renforcer l'attractivité des produits bruts. Cependant, les participants ont alerté sur le risque de **dénaturer les conditions de production** pour conquérir de nouveaux marchés, rappelant l'impératif de préserver l'intégrité des cahiers des charges.

Un autre défi majeur concerne la **valorisation de l'ensemble des produits**, notamment pour les viandes Label Rouge, où certaines parties de la carcasse peinent à trouver des débouchés rentables, en raison du coût de la certification pour les produits transformés (exemple : pâtés, terrines) qui peut paraître prohibitif. L'utilisation des **logos AOP ou IGP sur les produits transformés** a été débattue, certains estimant qu'une ouverture dans cette direction pourrait permettre une différenciation, d'autres soulevant des **questionnements sur la préservation des spécificités** une fois le produit transformé. Enfin, les discussions ont insisté sur l'importance d'une **approche globale de la filière**, intégrant la valeur du travail agricole et la **pédagogie auprès des jeunes consommateurs** (réapprentissage des techniques culinaires et du goût), afin de pérenniser la demande pour des produits d'exception. Ces pistes reflètent la nécessité d'un équilibre entre innovation commerciale et respect des fondamentaux des signes de qualité.

Pour en savoir plus :

Pierre Cabrit, président de l'ODG IRVA : pierre.cabrit@irva.fr

Ludovic Mazars, président de l'ODG Laguiole et Tome fraîche de l'Aubrac : animateur@fromagedelaquiole.fr

FICHE RESSOURCE 3. Faire le choix d'un mode de production ou d'un circuit de distribution spécifique : le circuit traditionnel et la production fermière

Mots clés :

Production, distribution, boucheries traditionnelles, fermier

Objectifs de l'atelier :

- Explorer les enjeux d'une filière ayant fait le choix d'un circuit de commercialisation unique et spécifique
- Disposer d'un témoignage concret sur le sujet
- Réfléchir aux atouts, limites et conditions d'un tel mode de distribution

Synthèse de l'atelier :

Le recours à des circuits de distribution traditionnels ou à des modes de production spécifiques, comme la vente en boucheries artisanales ou la relance de la production fermière, constitue un **atout pour les filières sous signe officiel de qualité** (SIQO), en renforçant leur ancrage territorial et leur valeur ajoutée. Cependant, ce choix s'accompagne de **contraintes structurelles** (dépendance à des réseaux fragiles, volumes limités) et exige une **coordination entre acteurs**, ainsi qu'un **accompagnement technique adapté** pour en assurer la pérennité.

Témoignages :

AOP « Bleu d'Auvergne », « Fourme d'Ambert » et « Bleu des Causses » : développement de la production fermière – témoignage de Nicolas Cussac (ancien président du SIRBA, producteur en « Bleu d'Auvergne » et « Fourme d'Ambert »)

Une dynamique de développement de la production fermière a été engagée pour les AOP Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et Bleu des Causses. Ce projet a permis à ce jour l'installation d'une petite vingtaine de producteurs fermiers et l'augmentation significative du volume de fabrication en lait cru (atteignant 450 tonnes dont 50% vient de la production fermière). L'accompagnement technique par les ODG a joué un rôle clé dans cette dynamique. En effet, les deux animateurs avaient des profils particuliers : l'un était également technicien fromager, l'autre de formation ingénieur. L'animateur – technicien fromager a assuré un suivi personnalisé auprès des producteurs fermiers au CFPPA d'Aurillac, leur permettant également de bénéficier des avancées en recherche et développement, cela sans engendrer de coûts supplémentaires pour les ODG. Après le départ à la retraite de ce dernier, une nouvelle personne a pris le relais. Celle-ci intervient désormais principalement auprès des producteurs fermiers, sauf en cas de problèmes récurrents en laiterie. Aujourd'hui, les productions Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et Bleu des Causses fonctionnent ensemble grâce à la création d'un Groupement d'employeurs. Il n'existe pas de concurrence entre les types de producteurs, les laiteries ne traitant pas (que) le lait cru et les circuits de commercialisation sont distincts pour chaque production. Ce projet illustre une collaboration réussie entre les acteurs de la filière, visant à renforcer la production fermière tout en préservant l'équilibre des AOP persillées.

AOP « Fin Gras du Mézenc » : une commercialisation limitée à la boucherie traditionnelle – témoignage de Bernard BONNEFOY (président de l'ODG AOP Fin Gras du Mézenc)

L'AOP Fin Gras du Mézenc est née de la redécouverte d'un savoir-faire. Ce produit doit sa singularité à une combinaison unique : des animaux élevés localement (principalement de races Aubrac, Salers, Charolaise, Limousine) et abattus du 1er février au 31 mai inclus, après avoir suivi un engraissement hivernal lent à l'étable, basé essentiellement sur le foin. Ce projet dépasse la simple dimension économique : il s'agit avant tout d'une démarche sociale et territoriale, visant à valoriser et un savoir-faire. Le circuit de distribution repose majoritairement sur des boucheries traditionnelles et artisanales, ainsi que sur les marchés locaux, avec une présence quasi inexistante en grande distribution. La commercialisation s'étend de février à juin et s'appuie sur une relation directe entre éleveurs, bouchers et restaurateurs, sans intermédiaires. L'ODG joue un rôle clé en facilitant les liens entre éleveurs et bouchers, chacun restant libre de fixer ses prix. Selon B. Bonnefoy, cette organisation a participé au maintien de boucheries traditionnelles sur le territoire, tout en favorisant une dynamique d'entraide et de solidarité entre les acteurs. La reconnaissance officielle en AOP s'est inscrite naturellement dans cette logique collective. Aujourd'hui, des jeunes s'installent pour perpétuer cette production, confirmant son attractivité et sa vitalité. Le Fin Gras du Mézenc incarne ainsi une économie locale résiliente, où la transmission et la confiance sont au cœur du système.

Bénéfices, limites/risques et conditions de réussite identifiés par les participants

Catégorie	Thématiques clés	Fréquence	Exemples de verbatim
Bénéfices	1. Valorisation économique	3	« Différence de prix par rapport au maigre », « Valorisation du produit »
	2. Ancrage territorial & tradition	4	« Lien fort au territoire et à une tradition », « Identification locale »
	3. Autonomie & maîtrise	3	« Indépendance, pas de dépendance à l'aval », « Maîtrise du marché »
	4. Cohésion & sens collectif	3	« Cohésion entre les producteurs », « Démarche qui a du sens »
	5. Image & confiance	3	« Confiance des consommateurs », « Amélioration de l'image de marque du SIQO »
Limites/Risques	1. Accès au marché restreint	3	« Marché de niche », « Faible diffusion »
	2. Coûts & prix élevés	3	« Produit trop cher et baisse de la consommation », « Prix élevé »
	3. Déclin des circuits traditionnels	2	« Boucheries traditionnelles en perte de vitesse », « De moins en moins de boucheries artisanales »
	4. Concurrence interne	2	« Possibilité de concurrence entre éleveurs », « Concurrence entre les opérateurs »
	5. Exigences de production	2	« Les actes vont au-delà des cahiers des charges », « Conditions de production »
	6. Dépendance à la demande	2	« Nécessité d'avoir des consommateurs investis sinon... », « Faire attention au mode d'achat du consommateur »
Conditions de réussite	1. Gouvernance & cohésion	5	« Gouvernance équilibrée et non liée au tonnage », « Bonne entente entre les professionnels »
	2. Engagement des acteurs	4	« Il faut la volonté des producteurs », « Une volonté forte de s'inscrire dans cette démarche »
	3. Adéquation offre/demande	3	« Nécessité d'aligner l'offre et la demande », « Production raisonnée et de faible volume »
	4. Philosophie partagée	3	« Philosophie commune », « Tolérance et humilité »
	5. Ancrage territorial durable	2	« Inscrire cette démarche dans le temps », « Devenir ambassadeurs du territoire »

Le choix d'un circuit traditionnel pour la commercialisation des produits AOP apparaît comme un levier **à la fois identitaire et économique**, renforçant la valeur perçue par les consommateurs et l'autonomie des producteurs. Cependant, ce modèle reste **fragile**, confronté à des défis structurels (déclin des boucheries artisanales, marché de niche) et à une **nécessaire adhésion collective** pour pérenniser la démarche. Les conditions de réussite soulignent l'importance d'une **gouvernance équilibrée**, d'un **engagement sans faille des acteurs** et d'une **production maîtrisée**, alignée sur les attentes des consommateurs. Enfin, la **dimension territoriale** et la **cohésion entre professionnels** émergent comme des piliers indissociables de ce mode de distribution, à cultiver pour en garantir la viabilité.

Pour en savoir plus :

Nicolas CUSSAC – AOP Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert : nicolascussac15@gmail.com

Bernard BONNEFOY – AOP Fin Gras du Mézenc : bernard.bonnefoy080@orange.fr

FICHE RESSOURCE 4. Renouveler les actifs au sein d'une filière, quelles actions possibles au niveau des ODG ?

Mots clés :

Renouvellement, attractivité, planification, coordination, suivi, évaluation

Objectifs de l'atelier :

- Mieux comprendre l'enjeu du renouvellement des actifs au sein des filières
- Identifier des actions à mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu
- Mesurer les atouts, limites et conditions de réussite à ces actions

Synthèse de l'atelier :

Les témoignages et échanges ont mis en lumière l'importance d'agir sur deux aspects complémentaires : la **transmission des savoir-faire et des structures**, d'une part, et l'**attractivité des métiers**, d'autre part, dans un contexte marqué par un vieillissement des actifs et des difficultés croissantes de recrutement. Les retours d'expérience soulignent l'efficacité des **démarches collectives** (promotion des métiers, plateformes d'emploi, partenariats avec l'enseignement agricole) pour répondre aux besoins en main-d'œuvre, tout en révélant des **freins persistants**, notamment financiers et structurels, ainsi qu'un décalage entre les attentes des nouvelles générations et les réalités des filières. La pérennité des initiatives dépendra notamment d'une **meilleure articulation entre formation, offres d'emploi et conditions de travail**. Ces éléments appellent une mobilisation conjointe des acteurs publics, ODG et opérateurs économiques pour **sécuriser les transitions** et **valoriser les atouts des métiers sous signe de qualité**.

Témoignages :

AOP « Saint-nectaire » : actions mise en place en faveur du renouvellement des actifs (producteurs, transformateurs, salariés) – témoignage d'Emilie ROUSSET (directrice de l'Interprofession du Saint-Nectaire)

La filière AOP Saint-Nectaire compte environ 387 exploitations en 2024 dont plus de 200 en production fermière qui représente 60 % du volume de l'AOP « Saint-Nectaire ». La filière se développe sur l'aspect production fermière, ce qui engendre un besoin de main d'œuvre. La filière compte environ 1800 emplois directs dont 1000 sur les exploitations agricoles (750 exploitants et 250 salariés sur les fermes). Il y a un gros besoin en terme de renouvellement et de recrutement sur la filière, plus de 30 % des chefs d'exploitation ont plus de 57 ans. 15 à 20 ETP sont à pourvoir en permanence sur les exploitations agricoles et autant en cave d'affinage. Face à ce constat, l'ODG s'est emparé du sujet autour de 4 axes, avec l'embauche d'un salarié pour piloter ses actions :

- Marketing : promotion des métiers, salon, mailing
- Recrutement : accompagnement des besoins, création de fiches de postes, offres d'emploi en continu, sélection des candidats, mise en relation
- Formations des employeurs pour prétendre au management et des salariés, création d'un contrat de professionnalisation en alternance avec le Lycée agricole de Rochefort Montagne
- Conditions de travail (ergonomie, pénibilité)

Une convention a été signée avec la SAFER pour échanges réguliers afin de connaître les transactions à venir et communiquer auprès des producteurs et ainsi faciliter les installations.

Cette action n'a pas pu être pérennisée par l'Interprofession du Saint Nectaire : difficulté de faire vivre un poste de salarié sur ces sujets, pas de profil idéal, d'où l'idée de traiter cette action collectivement avec l'Association des Fromages d'Auvergne. Parallèlement, l'Interprofession du Saint-Nectaire travaille aussi avec une agence en prestation externe qui accompagne les producteurs dans le recrutement.

Reprise de la mission par l'AFA (Association des Fromages d'Auvergne AOP) – témoignage d'Emilie DELORT

La mission a été reprise par l'Association des Fromages d'Auvergne (AFA) sous plusieurs formes :

- Promotion des métiers (page internet, vidéos promotionnelles, spots publicitaires sur les réseaux)
- Actions terrains (sommet de l'élevage, accueil de publics de collégiens et lycéens, offres de découverte des métiers de la filière)
- Actions ressources humaines (plateforme d'offres d'emploi sur le territoire actuellement sur le volet laiterie, par la suite, ouvert aux fermiers)
- Travail en cours pour élaborer une formation en cursus scolaire sur la base des attentes des éleveurs

Projet de R&D « Réactifs » (en cours) – témoignage de Lauren JOUARON (chargée de mission R&D au pôle fromager AOP Massif Central)

Une étude est actuellement menée par le Pôle fromager AOP Massif central au sein du projet R&D « Réactifs » sur les 2 massifs (Alpes et Massif Central) afin de réaliser un état des lieux des filières sous SIQO en terme de dynamique d'emploi et d'analyser les offres d'emploi pour identifier les métiers où la demande est la plus forte. L'objectif est de proposer des pistes de recommandations pour mettre en adéquation les offres, la formation et les attentes des actifs.

Bénéfices, limites/risques et conditions de réussite identifiés par les participants			
Catégorie	Thématiques clés	Fréquence	Exemples de verbatim
Bénéfices	1. Attractivité et recrutement	6	« Recrutement de nouveaux salariés », « Mise en avant des métiers et connaissance de ces derniers » « Portes ouvertes auprès des établissements scolaires », « Relations avec des établissements de formation »
	2. Formation et mise en relation	4	« Mise en relation et formation », « Formation externe pour la filière », « Fiche de poste »
	3. Structuration de la filière	5	« Plateforme commune d'offres d'emploi », « Reconnexion des acteurs via l'enseignement », « Lycée agricole »
	4. Adaptation des structures	2	« Exploitation à taille humaine », « Une offre personnalisée et non générique »
Limites/Risques	1. Contraintes financières	6	« Risques financiers », « Freins monétaires », « Coût de la reprise d'une exploitation »
	2. Attractivité et image des métiers	4	« Manque d'attractivité des métiers agricoles », « Rémunération du métier et image de contraintes »
	3. Adéquation entre acteurs	3	« Adéquation entre attentes des acteurs actuels et futurs », « Trouver les bons arguments pour attirer les jeunes »
	4. Charge de travail et équilibre vie pro/perso	3	« Équilibre vie privée, vie personnelle », « Structures trop importantes pour un seul actif »
	5. Capacité d'action collective	2	« Impossibilité pour un seul ODG d'agir sur les problèmes structurels », « Capacité de communication »
Conditions de réussite	1. Mobilisation des professionnels	2	« Il faut d'abord que les professionnels parlent positivement de leur métier », « Réussir à fédérer au sein des filières »

Les contributions des participants révèlent que le renouvellement des actifs dans les filières agricoles et agroalimentaires repose avant tout sur **l'attractivité des métiers et la capacité à anticiper les transmissions**, deux leviers indissociables de la pérennité des structures. Les freins financiers et le déficit d'image des métiers agricoles, souvent perçus comme contraignants ou mal rémunérés, appellent une **action coordonnée** entre institutions, professionnels et monde éducatif. Les pistes prioritaires incluent le **renforcement des liens avec les lycées agricoles**, la **simplification de l'accès aux aides** pour les repreneurs, et une **communication positive** mettant en avant la diversité des filières.

Pour en savoir plus : Emilie ROUSSET, directrice de l'Interprofession du Saint-nectaire : emilie.rousset@syndicatstnectaire.com; Emilie DELORT, animatrice pour l'Association des fromages d'Auvergne e.delort@fromages-aop-auvergne.com